

**RAPPORT DE DEVELOPPEMENT
REVISION DES STANDARDS FRANÇAIS DE CERTIFICATION FORESTIERE PEFC
POUR LA PERIODE 2017-2022
Validé par le CA de PEFC France du 21/06/2016**

1) INTRODUCTION / PORTEE DU PROCESSUS DE REVISION	3
2) INSTANCES CHARGEES DU PROCESSUS DE REVISION / GOUVERNANCE.....	4
A) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE PEFC FRANCE.....	4
B) CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PEFC FRANCE (CA)	4
D) SECRETARIAT GENERAL DE PEFC FRANCE.....	4
E) FORUM.....	5
E.1. CONSTITUTION ET MISSIONS DU FORUM	5
E.2. COMPOSITION DU FORUM	5
E.3. FONCTIONNEMENT DU FORUM	7
3) DESCRIPTION DU PROCESSUS DE REVISION	8
RESUME DU PROCESSUS DE REVISION :.....	8
A) ETAPE 1 : LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION (septembre 2015)	8
A.1. ROLE DU SECRETARIAT GENERAL DANS LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION	8
A.2. ROLE DU CA DANS LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION.....	8
A.3. DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION	9
B) ETAPE 2 : PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION (Septembre 2015).....	9
B.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES CLES ET DESAVANTAGEES.....	9
B.2. INVITATION DES MEMBRES DE PEFC FRANCE ET DES PARTIES INTERESSEES AU FORUM.....	9
B.3. ANNONCE PUBLIQUE.....	10
B.4. MISE EN PLACE DU FORUM	10
B.5. DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION.....	10
C) ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES STANDARDS FRANÇAIS DE GESTION FORESTIERE DURABLE	11
C.1. GROUPES DE TRAVAIL DU FORUM	11
C.1.1. Réunion des groupes de travail.....	11
C.1.2. Résultat des réunions des groupes de travail	11
C.1.3. Documents produits.....	12
C.2. FORUM	12
C.3. DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE CONSTRUCTION DU PROCESSUS DE REVISION.....	14
D) ETAPE 4 : CONSULTATION PUBLIQUE DE 60 JOURS (2 mars 2016 au 1 ^{er} mai 2016)	15
D.1 LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	15
D.2 RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	15
D.3. EXAMEN DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PAR LE FORUM	16
D.4 DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE DE CONSULTATION	16
E) ETAPE 5 : APPROBATION	17
E.1. APPROBATION DES STANDARDS FRANÇAIS DE GESTION FORESTIERE DURABLE	17
E.1.2. Approbation par le Forum du 9 mai 2016	17
E.1.2. Approbation par le CA de PEFC France.....	17
E.1.3. Adoption formelle par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2016	17



E.2. DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE D'APPROBATION.....	18
F) PUBLICATION ET ENTREE EN VIGUEUR DES STANDARDS.....	18
A) METHODOLOGIE.....	19
A.1 DANS LE GROUPE DE TRAVAIL DU FORUM.....	19
A.2 DANS LE FORUM.....	20
A.3 DANS LES INSTANCES DE PEFC FRANCE.....	20
B) PREUVES DU CONSENSUS.....	21
B.1. PHASE 1 : LANCEMENT.....	21
B.2. PHASE 2 : PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION.....	21
B.3. PHASE 3 : CONSTRUCTION DES STANDARDS FRANÇAIS DE GESTION FORESTIERE DURABLE.....	21
B.3.1. Groupe de travail.....	21
B.3.2. Forum.....	23
B.4 PHASE 4 : CONSULTATION PUBLIQUE.....	24
B.5 PHASE 5 : APPROBATION.....	25
B.5.1. Forum du 9 mai 2016.....	25
B.5.2. CA du 19 mai 2016.....	25
B.5.3. AGE du 21 juin 2016.....	26
B.5.4. CA du 21 juin 2016.....	26
5) PLAINTES ET RECOURS.....	27
6) TRANSPARENCE ET PUBLICITE.....	27
7) ESSAI PILOTE.....	27
8) RESUME DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES STANDARDS.....	28
9) CALENDRIER DE REVISION.....	30
10) CALENDRIER DES REUNIONS.....	31
11) CAS PARTICULIER DE L'ELABORATION DES STANDARDS GUYANAIS.....	33
12) DOCUMENTATION DISPONIBLE.....	34
A) DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION.....	34
B) DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION.....	34
C) DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE CONSTRUCTION DU PROCESSUS DE REVISION.....	34
E) DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE D'APPROBATION.....	35
13) ANNEXES.....	37
A) ANNEXE 1 : LISTE DES 80 ORGANISATIONS INVITEES AU FORUM.....	37
B) ANNEXE 2 : COMPOSITION DU FORUM.....	39
C) ANNEXE 3 : COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL DU FORUM.....	43

1) INTRODUCTION / PORTEE DU PROCESSUS DE REVISION

Les standards français de gestion forestière durable PEFC sont constitués d'exigences applicables aux propriétaires forestiers et aux intervenants en forêts (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers) mesurables et vérifiables sur le terrain.

Ils doivent être révisés tous les cinq ans dans une double optique d'amélioration continue et de recherche de performances appropriées.

En conformité avec les exigences formulées dans les documents techniques en vigueur édités par le PEFC Council, les exigences relatives à la révision des standards français de gestion forestière durable couvrent :

- La révision périodique quinquennale à la lumière des nouvelles découvertes scientifiques et de l'expérience pratique ;
- L'approbation officielle par PEFC France des standards français de gestion forestière durable ;

Le présent rapport a pour objet de décrire toutes les étapes de révision des standards français de gestion forestière durable PEFC, afin de prouver la conformité de ce processus avec les exigences de PEFC et de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable PEFC en vigueur. Conformément aux exigences de la procédure de révision des standards de gestion forestière durable, le présent rapport de développement contient les éléments suivants :

- Le calendrier du processus de révision ;
- L'information sur l'annonce du démarrage du processus de révision et sur l'invitation des parties intéressées (liste des parties invitées) ;
- La description de tout le processus de révision ;
- L'information sur la consultation publique et un résumé des commentaires et points de vue, ainsi que le résultat de leur prise en compte ;
- Les preuves du consensus.

Les standards français de gestion forestière durable établis pour la période 2012-2016 et ayant fait l'objet de la du processus de révision décrit ici sont constitués des trois documents suivants :

- Annexe 6 du schéma français de certification forestière PEFC : cahier des charges national pour le propriétaire forestier ;
- Annexe 7 du schéma français de certification forestière PEFC : cahier des charges national pour l'exploitant forestier ;
- Annexe 8 du schéma français de certification forestière PEFC : Programme d'accompagnement par les EAC pour la mise en œuvre des engagements PEFC.

La révision des documents listés ci-dessus a été menée par un Forum ouvert, composé d'organisations impliquées dans la gestion durable des forêts en France. Le travail du Forum a abouti à une nouvelle version des standards de gestion forestière durable PEFC pour la période 2017-2022, qui a ensuite été soumise à une consultation publique de 60 jours (2 mars 2016 - 1^{er} mai 2016). Les résultats de cette consultation ont été examinés par le Forum du 9 mai 2016. A l'issue de cet examen, le Forum a approuvé la version définitive des standards français de gestion forestière durable PEFC - appelé document final.

Le document final a été validé par le Conseil d'administration du 19 mai 2016 puis approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire de PEFC France du 21 juin 2016.

Les standards français de gestion forestière durable PEFC ainsi approuvés, ont été transmis au Conseil PEFC pour expertise et reconnaissance le 24 juin 2016.

2) INSTANCES CHARGÉES DU PROCESSUS DE RÉVISION / GOUVERNANCE

A) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE PEFC FRANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire de PEFC France est responsable de l'adoption formelle des standards français de gestion forestière durable. La composition et le processus de décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de PEFC France sont définis dans les statuts de PEFC France.

B) CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PEFC FRANCE (CA)

Dans le cadre du processus de révision, les responsabilités du Conseil d'Administration de PEFC France sont les suivantes :

- La révision et la validation de la procédure d'élaboration et de révision des standards français de gestion forestière durable ;
- Le lancement des travaux de révision des standards français de gestion forestière durable ;
- L'élaboration de la liste des invitations de tous les acteurs pertinents au Forum ;
- L'acceptation des candidatures;
- L'établissement et la dissolution du Forum chargé de l'élaboration des standards français de gestion forestière durable;
- La résolution des éventuelles plaintes, demandes d'arbitrage et appels liés au processus de révision des standards de gestion forestière durable ;
- L'approbation formelle de la version finale des standards français de gestion forestière durable avant présentation à l'Assemblée Générale extraordinaire;
- La présentation de la version finale des standards français de gestion forestière durable à l'Assemblée Générale Extraordinaire de PEFC France pour adoption formelle.

C) BUREAU DE PEFC FRANCE

Aux termes de l'article 4.2.2 de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable, le CA peut déléguer les missions suivantes au Bureau :

- La réception et l'examen des compte-rendus du forum;
- La réception de l'information sur les invitations d'experts ou observateurs faites par le forum;
- La mise en place du forum.

En pratique le CA de PEFC France a assumé l'inévitabilité de ses missions sans en déléguer aucune au Bureau.

D) SECRETARIAT GÉNÉRAL DE PEFC FRANCE

Le Secrétariat général de PEFC France est chargé du respect et de la mise en œuvre de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable et des autres règles régissant les activités techniques de PEFC France relatives au processus de révision. Pour ce faire, le Secrétariat assure la liaison entre les membres du Forum, les groupes de travail, le CA et le Bureau.

Le Secrétariat général est tout particulièrement chargé de:

- La préparation du processus de révision des standards et la proposition du projet;
- L'enregistrement des inscriptions au Forum ;
- L'appui logistique et administratif auprès du Forum;
- L'annonce du démarrage du processus de révision des standards de gestion forestière durable;

- L'administration de la consultation publique;
- La rédaction du présent rapport de développement
- La liaison avec PEFC Council;
- La publication des standards français de gestion forestière approuvés.

E) FORUM

E.1. CONSTITUTION ET MISSIONS DU FORUM

Les standards français de gestion forestière durable sont révisés par un Forum, instance créée pour la durée des travaux de révision et composée d'organisations impliquées dans la gestion durable des forêts en France.

Pour l'établissement du Forum, les parties prenantes candidates invitées par le CA de PEFC France ont dû, préalablement à l'acceptation de leur candidature, confirmer par écrit officiellement auprès du Secrétariat Général de PEFC France leur souhait de participer aux travaux de révision, et leur volonté de reconnaître et développer la démarche PEFC (en complétant et en signant le formulaire d'engagement qui leur a été fourni par le secrétariat général de PEFC France).

Le Forum, à travers son Président, a rendu compte de son travail au CA de PEFC France.

E.2. COMPOSITION DU FORUM

E.2.1 Membres du Forum

Le Forum est conçu de manière à assurer une représentation équilibrée entre les différents groupes d'intérêts, et comme un lieu permettant l'expression de toutes les sensibilités et problématiques liées à la gestion forestière durable en France.

Tous les acteurs pertinents ont été invités à travers leurs organisations représentatives. Par acteur pertinent, on entend toute structure ayant un lien évident avec la forêt et la filière forêt-bois en France, reconnaissant officiellement et formellement PEFC, et ayant la volonté de participer au développement de la certification PEFC.

Le Forum est composé de trois chambres :

- La chambre des propriétaires et gestionnaires forestiers : organisations représentant ces acteurs qu'ils soient nationaux et/ou locaux ;
- La chambre des entreprises de la transformation du bois et des travailleurs forestiers : organisations représentant les entreprises de la transformation et les entrepreneurs de travaux forestiers qu'ils soient nationaux et/ou locaux ;
- La chambre des environnementalistes, des scientifiques et des utilisateurs de la forêt : représentants nationaux et/ou locaux, d'ONG environnementales concernées par le domaine forestier, d'organisations de recherche impliquées dans le domaine forestier, de collectivités territoriales, d'organisations représentant les usagers de la forêt.

La liste des membres du Forum se situe en annexe 2 du présent rapport de développement.

E.2.2 Groupes de travail

Pour faciliter ses travaux, le Forum du 28 septembre 2015 a mis en place un groupe de travail, qui a été chargé de travailler à l'adaptation des standards français actuellement en vigueur, notamment

au regard des sujets clés identifiés dans la liste des thèmes proposés, en tenant compte des éléments et enjeux suivants, et de faire des propositions au Forum dans ce sens :

- Les exigences internationales de PEFC
- La pérennité des forêts
- Le changement climatique
- La compétitivité de la filière forêt - bois

Le groupe de travail a rendu compte de son travail au Forum.

La composition du groupe de travail du Forum se situe en annexe 3 du présent rapport de développement.

E.2.3 Président du Forum

Le Forum du 28 septembre 2015 a élu un Président en la personne de François Godinot (Président de PEFC Lorraine).

Son rôle a été de diriger les débats, faire émerger le consensus, trancher certaines questions en cas de besoin, prendre toutes les décisions et mesures nécessaires concernant le fonctionnement du Forum.

E.2.4 Secrétaire du Forum

Le Forum du 28 septembre 2015 a élu une Secrétaire en la personne de Marie-Laure Bellemin-Besse (Présidente de PEFC Auvergne).

Son rôle a été de superviser la rédaction des comptes rendus de réunions, notamment en veillant à ce que soient bien reportées dans les comptes rendus les différentes opinions exprimées par les participants, et de superviser les travaux de rédaction des différentes versions du projet de standards.

E.2.5 Rédacteurs

Le secrétariat général de PEFC France a mis à la disposition du Forum et de son groupe de travail :

- Une rédactrice en la personne de Sandra ZAKINE, adjointe au Secrétaire Général. Elle a eu pour mission, sous la responsabilité du Président du Forum, de :
 - Rédiger les comptes rendus de toutes les réunions ;
 - Elaborer les documents préparatoires nécessaires aux réunions ;
 - Réaliser la compilation des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique.
- Un rédacteur en la personne de Geoffroy Dhier qui a eu pour mission de rédiger les différentes versions du projet de standard sur la base propositions faites et validées en séance de Forum et de groupe de travail.

E.2.6 Experts

Sur conseil du CA de PEFC France, le Forum a décidé de solliciter Monsieur Jaroslav Tymrak à titre d'expert technique international, pour l'accompagner dans ses travaux de révision des standards. En tant qu'ancien directeur technique de PEFC Council, actuellement auditeur pour les organismes

internationaux chargés de l'évaluation des schémas nationaux de certification forestière PEFC, Monsieur Tymrak a apporté une expertise internationale précieuse au Forum notamment concernant la mise en conformité des standards français avec les exigences de PEFC Council.

E.2.7 Observateurs

Le Forum a associé dans ses réunions, en qualité d'observateurs, des représentants du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.

E.3. FONCTIONNEMENT DU FORUM

Conformément au point 4.4.3 de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable, les décisions du Forum ont été prises de façon consensuelle. Les points de vue de tous les participants ont été étudiés de manière ouverte et transparente.

Dans le cadre de la recherche et de l'obtention du consensus, et conformément à la procédure de révision, le Forum a pu utiliser certains des procédés alternatifs suivants : une réunion en face à face comprenant un vote oral « oui/non », un vote à mains levées « oui/non », une déclaration de la Présidence sur l'absence d'opposition exprimée, un vote formel, une réunion par conférence téléphonique comprenant un vote oral « oui/non », une consultation des membres par e-mail, etc.

Le choix du procédé a été effectué par consensus entre les participants avec l'accord du Président du Forum.

Ainsi, dans le cadre du Forum du 29 février, un petit groupe de négociation s'est réuni en marge de la réunion afin de faire une proposition sur le sujet des coupes rases en forêt, laquelle a été ensuite validée à l'unanimité par les membres du Forum.

La procédure de révision des standards de gestion forestière durable prévoit dans son point 3.4.3 que *«Si l'unanimité ne peut être trouvée sur un sujet à l'issue de la mise en œuvre des procédés alternatifs ci-dessus, alors une proposition sera considérée par PEFC France comme issue d'un consensus lorsque deux chambres sur trois s'accordent à la majorité des 2/3 dans chacune d'elles, la majorité simple étant obtenue dans la troisième chambre. Sont pris en compte les suffrages exprimés des membres présents ou représentés»*. Le Forum n'a pas eu besoin d'utiliser cette modalité.

De même, en l'absence de conflit grave au sein du Forum, bloquant complètement son action, le Forum n'a pas eu besoin de recourir aux procédures de PEFC France d'instruction et de résolution des plaintes et appels.

Enfin, le travail du Forum a été organisé de manière ouverte et transparente :

- Préalablement à chaque réunion (en moyenne trois semaines à l'avance) les membres du Forum ont reçu une convocation comportant l'ordre du jour de la réunion, assortie des documents de travail préparatoires nécessaires à la réunion.
- Tous les membres ont eu l'occasion d'exprimer librement leurs opinions et les commentaires dans le cadre des réunions et de contribuer à la construction des standards.
- Tous les commentaires et points de vue ont été librement discutés et pris en considération.
- Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu qui a été approuvé par le Forum lors de la réunion suivante.

3) DESCRIPTION DU PROCESSUS DE REVISION

RESUME DU PROCESSUS DE REVISION :

Le processus de révision a suivi cinq étapes différentes avec l'objectif de publier des nouveaux standards français de gestion forestière durable au cours du premier semestre de l'année 2017.

Phase de lancement : Le CA de PEFC France du 2 septembre 2015 a lancé le processus de révision des standards.

Phase de Préparation : Le secrétariat général de PEFC France s'est occupé de :

- La mise en place opérationnelle du Forum (envoi des invitations et de la confirmation d'acceptation des candidatures au Forum);
- L'annonce publique du lancement du processus de révision, via la publication du communiqué d'annonce sur le site internet et dans la presse.

Phase de construction :

- Le secrétariat général s'est chargé de l'organisation des réunions et du travail de rédaction des comptes rendus et des différents documents de travail, ainsi que de la rédaction formelle des différentes versions des standards validées par le Forum et son groupe de travail.
- Le forum s'est réuni 3 fois dans le cadre de la phase de construction.
- Le groupe de travail du Forum s'est réuni 3 fois.

Phase de consultation : Le secrétariat général de PEFC France a organisé et géré la consultation publique de 60 jours (du 2 mars 2016 au 1^{er} mai 2016) sur le projet de standard validé par le Forum du 29 février 2016 (annonce publique de l'ouverture de la consultation, centralisation des contributions, compilation des contributions reçues).

Phase d'approbation :

- Approbation par le Forum : La version finale des standards intégrant les résultats de la consultation publique (document final) a été validée par le Forum du 9 mai 2016.
- Approbation par le CA de PEFC France du 19 mai 2016 du document final validé par le Forum.
- Approbation par l'AGE de PEFC France du 21 juin 2016 du document final validé par le CA du 19 mai 2016.
- Approbation du rapport de développement par le CA de PEFC France du 21 juin 2016
- Envoi du document final approuvé à PEFC pour expertise et reconnaissance.

A) ETAPE 1 : LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION (septembre 2015)

A.1. ROLE DU SECRETARIAT GENERAL DANS LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION

Le Secrétariat Général de PEFC France a assumé les missions suivantes dans le cadre du lancement du processus de révision :

- Elaboration du dossier préparatoire devant servir de base de réflexion au Forum ;
- Présentation du dossier préparatoire décrit ci-dessus au CA de PEFC France pour approbation.

A.2. ROLE DU CA DANS LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION Le Conseil d'Administration de PEFC France du 2 septembre 2015 a lancé officiellement le processus de révision et a validé les documents suivants :

- La liste des organisations invitées à participer au Forum ;
- Le formulaire de participation au Forum ;
- Le dossier préparatoire (sauf pour ce qui concerne la composition du Forum dont la liste a été élaborée par le secrétariat général au fur et à mesure de la réception des inscriptions).

Note : Dans le cadre de la validation du dossier préparatoire, le CA a révisé et validé la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable. Cette révision de la procédure a été faite sur la base des commentaires des parties prenantes qui ont été transmis par l'intermédiaire des administrateurs de PEFC France.

A.3. DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION

- Compte-rendu du CA de PEFC France du 2 septembre 2015
- Liste des organisations invitées au forum validée par le CA du 02.09.2016
- Dossier d'information sur le lancement du processus de révision
- Formulaire de participation au forum
- Dossier préparatoire contenant les éléments suivants:
 - La procédure de révision des standards français de gestion forestière durable ;
 - Une note de présentation des éléments de contexte à connaître et à prendre en compte dans le cadre de la révision, ainsi que la liste de thèmes (non exhaustive) pouvant être abordés dans le cadre de la révision ;
 - Le calendrier de révision ;
 - La composition du Forum ;
 - Les standards de gestion forestière durable en vigueur et faisant l'objet du processus de révision ;
 - Le document PEFC ST 1003:2010 Gestion forestière durable – Exigences (Traduction française du document international PEFC ST 1003:2010 « Sustainable Forest Management – Requirements » du 26 novembre 2010)

B) ETAPE 2 : PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION (Septembre 2015)

B.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES CLES ET DESAVANTAGEES

Le CA du 2 septembre 2015 a établi une liste des parties prenantes «clés» qui sont les plus pertinentes et importantes pour le succès du processus de révision. Le CA n'a pas identifié de contraintes spécifiques à leur participation aux travaux du Forum et à la consultation publique, et a conclu qu'aucune des parties prenantes clés identifiées n'était désavantagée pour participer.

Par ailleurs, afin de diffuser largement l'information sur le démarrage du processus de révision et de permettre ainsi à toutes les parties prenantes qui le souhaitent d'en intégrer les travaux, un dossier sur le lancement du processus de révision a été mis en ligne sur le site internet de PEFC France. Ce dossier comportait une explication sur le processus de révision et sur ses enjeux ainsi que des interviews du Président de PEFC France et du Président du Forum. Ainsi, toutes les parties prenantes ont été informées de la possibilité de participer au Forum.

B.2. INVITATION DES MEMBRES DE PEFC FRANCE ET DES PARTIES INTERESSEES AU FORUM

Un courrier d'invitation a été envoyé le 4 septembre 2015 à tous les acteurs pertinents figurant sur la liste validée par le Conseil d'Administration du 2 septembre 2015 et figurant en annexe 1 du présent rapport.

Ce courrier était accompagné d'un formulaire de participation dans lequel chaque candidat a dû :

- Confirmer son souhait de participer au forum chargé de préparer la révision des standards français de gestion forestière durable PEFC

- Reconnaître le système de certification PEFC en France et confirmer son souhait de participer à son développement ;
- S'engager à participer autant que possible aux réunions plénières du forum et aux réunions des groupes de travail.

Conformément à la décision du CA de PEFC France du 2 septembre 2015, toutes les personnes ayant retourné ce formulaire de participation complété ont été acceptées comme membres du Forum et ont reçu une confirmation dans ce sens de la part du secrétariat général de PEFC France le 21 septembre 2015.

Par ailleurs, afin de diffuser largement l'information sur le démarrage du processus de révision et de permettre ainsi à toutes les parties prenantes qui le souhaitent d'en intégrer les travaux, un dossier sur le lancement du processus de révision a été mis en ligne sur le site internet de PEFC France. Ce dossier comportait une explication sur le processus de révision et sur ses enjeux ainsi que des interviews du Président de PEFC France et du Président du Forum. Ainsi, toutes les parties prenantes ont été informées de la possibilité de participer au Forum

B.3. ANNONCE PUBLIQUE

Le secrétariat général de PEFC France a procédé à l'annonce publique du lancement du processus de révision selon les deux modalités suivantes :

- Le 8 septembre 2015 : publication sur le site internet de PEFC France d'un communiqué annonçant le lancement du processus de révision, et présentant les raisons, les modalités de cette révision, et son ouverture à toutes les parties intéressées.
- Le 30 septembre 2015 : diffusion d'un communiqué à la presse généraliste et professionnelle annonçant le lancement du processus de révision des standards.

Suite à l'annonce publique du lancement du processus de révision, PEFC France n'a reçu aucun commentaire sur la portée et le processus d'élaboration des standards

B.4. MISE EN PLACE DU FORUM

Toutes les personnes physiques ou morales dont la candidature a été acceptée sur la base de la signature du formulaire de participation ont reçu le lundi 21 septembre 2015, une confirmation de participation ainsi que le dossier préparatoire et la convocation à la première réunion de Forum.

Le premier Forum s'est tenu le 28 septembre 2015 toute la journée à Paris.

B.5. DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION

- Courrier d'invitation au Forum chargé de la révision des standards français de gestion forestière durable du 04.09.2015 ;
- Formulaire de participation au forum ;
- Dossier d'information sur le lancement du processus de révision
- Annonce publique du lancement des travaux de révision sur le site internet de PEFC France
- Communiqué de presse d'annonce publique du lancement des travaux de révision
- Confirmation de participation au Forum du 28.09.2015
- Convocation au premier Forum du 28.09.2015

C) ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES STANDARDS FRANÇAIS DE GESTION FORESTIERE DURABLE (Septembre 2015 – Février 2016)

Pour procéder à la révision, le Forum et son groupe de travail ont utilisé les éléments du Dossier Préparatoire.

C.1. GROUPES DE TRAVAIL DU FORUM

Le Forum du 28 septembre 2016 a mis en place un groupe de travail (dont la composition figure en annexe 3 du présent rapport) chargé de faire des propositions au Forum sur le contenu des futurs standards au regard des critères suivants :

- Mise en conformité des futurs standards français de gestion forestière durable avec les exigences internationales de PEFC Council
- Prise en compte et adaptation aux enjeux suivants : la pérennité des forêts, le changement climatique, la compétitivité de la filière forêt-bois.

C.1.1. Réunion des groupes de travail

Le groupe de travail s'est réuni trois fois, aux dates suivantes :

- 26 octobre 2015
- 16 novembre 2015
- 25 janvier 2016

C.1.2. Résultat des réunions des groupes de travail

Un projet de compte-rendu a été établi et diffusé au groupe de travail à l'issue de chaque réunion. Les membres des groupes de travail ont disposé pour chacun de ces projets de comptes rendus d'un délai de quinze jours pour faire leurs observations et demandes de modifications. A l'issue de ce délai de quinze jours, un compte-rendu définitif a été diffusé, lequel a ensuite été formellement validé lors de la réunion suivante (sauf concernant la dernière réunion du 25 janvier 2016 pour laquelle le compte-rendu a été validé en séance plénière de Forum le 29 février 2016).

Lors de la réunion du 26 octobre 2015, le secrétariat général a proposé un support de travail sous forme de tableau reprenant chaque point des standards français actuellement en vigueur et indiquant pour chacun d'eux la conformité ou la non-conformité avec les exigences de PEFC Council. En s'appuyant sur ce document, le groupe de travail a passé en revue chaque point pour :

- En vérifier la conformité avec les exigences des métastandards internationaux de PEFC Council, et le corriger si besoin ;
- Ajouter les points manquants au regard des exigences des métastandards ;
- Corriger / adapter chaque exigence au regard des enjeux identifiés, de l'état des connaissances et du retour d'expérience quant à son application sur le terrain.

Les modifications rédactionnelles proposées ont été reportées dans ce même tableau, ce qui a permis au secrétariat général de proposer un premier projet de standard français de gestion forestière durable pour la France métropolitaine sous la forme d'un document unique (contre deux cahiers des charges actuellement) lors de la réunion suivante du 16 novembre 2015 (Standard unique de gestion forestière durable – support de réunion pour le GT du 16 novembre 2015).

Lors de la réunion du 16 novembre 2015, le groupe de travail s'est attaché à travailler sur le premier projet de standard unique (pour le propriétaire forestier, pour l'exploitant forestier ou pour les intervenants en forêt), élaboré par le secrétariat général sur la base des propositions issues de la réunion du 26 octobre 2015, et a approfondi la réflexion sur une liste de thèmes validée par le Forum du 28 septembre 2015, notamment :

- L'équilibre forêt-gibier
- Les menus bois
- Les taillis à courte révolution (TCR) et les taillis à très courte révolution (TTCR)

Cette seconde réunion a permis d'aboutir à une deuxième version du projet de standard qui a été examinée par le Forum du 14 décembre 2015.

Lors de la réunion du 25 janvier 2016, le groupe de travail a, à la demande du Forum du 14 décembre 2015 :

- Examiné les différentes contributions écrites reçues de la part de certains membres du Forum ;
- Analysé du bilan des écarts constatés dans le cadre des contrôles propriétaires et exploitants depuis 2012 afin d'identifier des points d'amélioration à prendre en compte dans le projet de standard (pour ce faire, le secrétariat général a transmis aux membres du groupe de travail préalablement à la réunion le bilan des contrôles propriétaires et le bilan des contrôles exploitants sur 2012/2013/2014) ;
- Examiné et amendé (au regard des deux points ci-dessus) la troisième version du projet de standard (telle qu'issue du Forum du 14 décembre 2015).

Cette troisième réunion a permis d'aboutir à une quatrième version du projet de standard qui a été examinée par le Forum du 29 février 2016.

C.1.3. Documents produits

- Compte-rendu du groupe de travail du 26 octobre 2015
- Tableau révision Processus 1 – mise en conformité annexes 6 et 7 - suite GT du 26.10.2015
- Standard unique de gestion forestière durable V1 - support de réunion pour le GT du 16 novembre 2015
- Compte-rendu du groupe de travail du 16 novembre 2015
- Standard unique de gestion forestière durable – V2 suite GT du 16.11.2015
- Compte-rendu du groupe de travail du 25 janvier 2016
- PEFC_FR ST 1003 : 2016 – Règles de la gestion forestière V4 - suite GT 25.01.2016

C.2. FORUM

C.2.1 Réunions du Forum

Le Forum s'est réuni trois fois dans le cadre de la phase de construction:

- Le 28 septembre 2015
- Le 14 décembre 2015
- Le 29 février 2016

C.2.2 Résultats des réunions du Forum

Réunion du 28 septembre 2015 :

La première réunion du 28 septembre 2015 a permis de :

- Présenter le contexte, les enjeux et le calendrier de la révision ;
- Elire le Président et le secrétaire du Forum ;
- Définir la méthodologie de travail (mise en place d'un groupe de travail) ;
- Définir la liste des thèmes à étudier dans le cadre de la révision ;
- Fixer le calendrier des réunions.

Réunion du 14 décembre 2015 :

Lors de sa deuxième réunion du 14 décembre 2015, le Forum s'est attaché à compléter et corriger le projet de standards français de gestion forestière durable PEFC proposé par le groupe de travail du Forum du 16 novembre 2015. A cet égard, des débats approfondis se sont tenus sur les sujets suivants :

- Le contenu des définitions ;
- Le contenu du préambule ;
- Le projet de standard s'applique-t-il à des acteurs ou à des activités ?
- L'importance d'élaborer le futur standard avec un objectif d'amélioration et de plus-value par rapport à la réglementation, et en tenant compte des attentes des propriétaires et des exploitants forestiers, ainsi que des résultats des contrôles effectués sur le terrain au cours des dernières années ;
- Les coupes rases ;
- L'équilibre forêt-gibier ;

A l'issue de la réunion, et dans le respect du principe de consensus, Le Forum a :

- Validé à l'unanimité (moins une voix) le projet de standard avec les modifications rédactionnelles décidées en séance ;
- Convenus que le groupe de travail du 25 janvier 2016 serait consacré à l'étude des résultats des contrôles des propriétaires et exploitants réalisés depuis 2012 afin d'identifier où peuvent se situer les points d'amélioration, de faire des propositions rédactionnelles dans ce sens ;
- Invité les Entités d'Accès à la certification PEFC à faire un travail d'analyse du projet de standard en interne avec leurs administrateurs, pour identifier en préparation de la réunion du groupe de travail du 25 janvier 2016, les éventuels points de blocage et d'amélioration à prendre en compte dans le cadre de la révision.

Réunion du 29 février 2016 :

Lors de sa troisième réunion du 29 février 2016, le Forum s'est attaché à examiner, compléter, corriger et approuver le projet de standards français de gestion forestière durable PEFC proposé par le groupe de travail du Forum du 25 janvier 2016 avant sa soumission à la consultation publique de deux mois. A cet égard, un débat approfondi s'est tenu sur le sujet du maintien du seuil de coupes rases, et sur celui de la gestion des menus bois. Devant la difficulté du Forum à obtenir un consensus sur ces deux points, du fait notamment de l'opposition significative de l'ONG environnementale FNE, un petit groupe de travail (incluant FNE) a été constitué en marge de la réunion avec pour mission de faire des propositions consensuelles au Forum sur ces points problématiques. Les propositions formulées par ce groupe restreint ont été validées à l'unanimité par le Forum (moins une opposition et une abstention).

Le projet de standard incluant les résultats des débats et les propositions du groupe de travail restreint a ensuite été soumis au vote du Forum avant sa soumission à la consultation publique de deux mois :

- Le projet de standard pour la Guyane française (incluant la charte d'exploitation à faible impact) a été validé à l'unanimité (aucune abstention ni aucune opposition).
- Le projet de standard pour la France métropolitaine (incluant le cahier des charges pour l'exploitation du liège) a été validé à l'unanimité des suffrages exprimés (quatre absentions).

Note 1 : Le programme d'accompagnement est supprimé en tant que standard de gestion forestière durable et laissé à la discrétion des Entités d'accès à la certification qui devront développer et mettre en œuvre sur leurs territoires de compétence respectifs un programme d'actions visant à accompagner les participants dans la mise en œuvre des règles de la gestion forestière définies dans les PEFC/FR ST 1003 -1 / -2 / -3 : 2016. Chaque EAC devra élaborer ce programme d'accompagnement des participants en tenant compte du résultat des contrôles des participants, des spécificités et enjeux forestiers locaux et des éventuelles réclamations reçues par l'EAC.

Note 2 : afin de faciliter la consultation publique, les projets de standards validés par le Forum du 29 février sont scindés sur la forme en quatre documents :

- PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 29 février 2016
- PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française
- La Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 29 février 2016
- PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 29 février 2016

C.3. DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE CONSTRUCTION DU PROCESSUS DE REVISION

- Forum du 28 septembre 2015 :
 - Compte-rendu du Forum du 28 septembre 2015
- Groupe de travail du 26 octobre 2015 :
 - Compte-rendu du groupe de travail du 26 octobre 2015
 - Tableau révision Processus 1 – mise en conformité annexes 6 et 7 - suite GT du 26.10.2015
 - Standard unique de gestion forestière durable V1 - support de réunion pour le GT du 16 novembre 2015
- Groupe de travail du 16 novembre 2015 :
 - Compte-rendu du groupe de travail du 16 novembre 2015
 - Standard unique de gestion forestière durable V2 - suite GT du 16.11.2015
- Forum du 14 décembre 2015 :
 - Compte-rendu du Forum du 14 décembre 2015
 - PEFC/FR ST 1003 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - V3 suite Forum du 14.12.2016
- Groupe de travail du 25 janvier 2016 :
 - Compte-rendu du groupe de travail du 25 janvier 2016
 - PEFC_FR ST 1003 : 2016 – Règles de la gestion forestière V4 - suite GT 25.01.2016
- Forum du 29 février 2016 :
 - Compte-rendu du Forum du 29 février 2016
 - Document du Forum (projet de standard soumis à consultation publique) :
 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 29 février 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorti de la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 29 février 2016

- PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 29 février 2016

D) ETAPE 4 : CONSULTATION PUBLIQUE DE 60 JOURS (2 mars 2016 au 1^{er} mai 2016)

Le Document du Forum (projet de standards français de gestion forestière durable validé par le Forum du 29 février 2016) à été soumis à une consultation du public de 60 jours du 2 mars 2016 au 1er mai 2016 afin de permettre à tous les citoyens et les organisations se sentant concernés par la gestion durable de la forêt de faire leurs commentaires et suggestions d'amélioration sur les règles de gestion forestière durable PEFC élaborées par le Forum.

D.1 LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Dans le cadre du lancement de la consultation publique, le secrétariat général de PEFC >France a accompli les diligences suivantes :

- Le 2 mars 2016 : publication en page d'accueil du site internet de PEFC France de l'annonce du lancement de la consultation publique et mise en téléchargement sur une page dédiée (<http://www.pefc-france.org/articles/consultation-publique>) des éléments nécessaires à cette consultation, à savoir :
 - Le document du Forum : projet de standards validés par le Forum du 29 février 2016
 - Le formulaire de consultation publique permettant de transmettre commentaires et propositions sur le document du Forum
- Le 2 mars 2016 : Envoi par mail aux membres de PEFC France et aux entités d'accès à la certification PEFC de tous les éléments relatifs au lancement de la consultation. Certains ont relayé l'information auprès de leurs propres membres et adhérents.
- Le 2 mars 2016 : Diffusion à la presse généraliste et spécialisée d'un communiqué de presse sur le lancement de la consultation publique.
- Le 10 mars 2016 : Diffusion aux membres de PEFC France, aux entités d'accès à la certification PEFC et à tous les partenaires et contacts de PEFC France d'une lettre d'information sur le lancement de la consultation publique.

D.2 RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le secrétariat général de PEFC France a reçu 62 contributions dont certaines très denses, toutes sur le projet de standards pour la France métropolitaine (un seul commentaire sur le projet de standard guyanais). Aucune contribution n'a été faite sur le cahier des charges pour l'exploitation du liège.

Plusieurs catégories de contributions reçues :

- Commentaires généraux :
 - Satisfaction globale ou absence de commentaire particulier à formuler sur le projet de standard;
 - Ajouter une présentation globale la gestion forestière durable selon PEFC (vision principes, objectifs et moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs);
 - Ajouter des recommandations sur certains points tels que le débroussaillage, les éclaircies, les périodes d'intervention et de travaux.
- Sur les définitions :

- Beaucoup de propositions de modifications et de clarifications rédactionnelles sur un certain nombre de définitions;
- Des propositions d'ajout de définitions jugées manquantes;
- Sur le contenu des exigences, les points qui ont fait l'objet du plus grand nombre de contributions sont ceux sur :
 - Les coupes rases (point 2.6);
 - Le renouvellement par la régénération naturelle et la plantation (point 2.4);
 - La conservation des arbres morts (point 3.5);
 - L'utilisation des produits phytosanitaires (point 3.7);
 - Les fertilisants (point 3.6);
 - Le respect de la biodiversité remarquable (point 3.1).

Le secrétariat général de PEFC France a réalisé une compilation de toutes les contributions reçues dans le cadre de la consultation publique (Résultats de la consultation publique) et l'a diffusée au Forum à titre de document préparatoire pour sa réunion du 9 mai 2016.

Par ailleurs, conformément au point 4.5 de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable, les résultats de la consultations publique (compilation de toutes les contributions reçues), ont été tenues à la disposition du public sur simple demande auprès du secrétariat général de PEFC France.

D.3. EXAMEN DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PAR LE FORUM

Dans le cadre de sa dernière réunion du 9 mai 2016, le Forum a examiné les résultats de la consultation publique sur le projet de standard validé par le Forum du 29 février 2016.

Le Forum a passé en revue de manière détaillée chaque proposition et chaque commentaire. Sur le plan méthodologique, il s'est accordé pour ne pas rediscuter les points qui avaient déjà été débattus et tranchés dans le cadre des précédentes réunions, pour ne s'attacher qu'aux arguments nouveaux et propositions nouvelles.

A l'issue de cet examen, un certain nombre de modifications rédactionnelles de forme et de fond ont été apportées au projet de standard.

Les résultats de l'examen et de la prise en compte de la consultation publique par le Forum ont été consignés directement dans le document de compilation des contributions reçues (Résultats de la consultation publique suite Forum du 09.05.2016).

D.4 DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE DE CONSULTATION

- Annonce du lancement de la consultation publique sur le site internet de PEFC France;
- Communiqué de presse d'annonce du lancement de la consultation publique;
- Lettre d'information sur le lancement de la consultation publique;
- Mail d'information aux EAC et aux membres sur le lancement de la consultation publique
- Formulaire de consultation publique;
- Résultats de la consultation publique (compilation des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique);
- Compte-rendu du Forum du 9 mai 2016 ;
- Résultats de la consultation publique suite Forum 09.05.2016 (document dans lequel est consignée pour chaque point la manière dont le Forum a pris en compte les résultats de la consultation publique).

E) ETAPE 5 : APPROBATION

E.1. APPROBATION DES STANDARDS FRANÇAIS DE GESTION FORESTIERE DURABLE

E.1.2. Approbation par le Forum du 9 mai 2016

Le Forum s'est réuni une fois, le 9 mai 2016, dans le cadre de la phase d'approbation. Cette quatrième et dernière réunion a eu pour objet l'examen et la prise en compte des résultats de la consultation publique, afin de produire et de valider la version finale du projet de standard français de gestion forestière durable (Document final du Forum).

Le Forum s'est accordé pour ne pas rediscuter les points qui ont été largement débattus et tranchés dans le cadre des précédentes réunions, pour ne s'attacher qu'à ce qui était nouveau. A l'issue de l'examen des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique, un certain nombre de modifications rédactionnelles de forme et de fond ont ainsi été apportées au projet de standard (version soumise à la consultation publique).

Le projet de standard ainsi modifié a été validé à l'unanimité par le Forum, moins une abstention et un vote contre. Il constitue le document final du Forum.

E.1.2. Approbation par le CA de PEFC France

Documents soumis à approbation : Document final du Forum :

- PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 9 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 9 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 9 mai 2016
- Rapport de développement

Le CA de PEFC France du 19 mai 2016 a validé à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés la version finale du projet de standard français de gestion forestière durable (Document final du Forum) approuvée par le Forum du 9 mai 2016.

Le CA de PEFC France du 21 juin 2016 a validé à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés le présent rapport de développement.

E.1.3. Adoption formelle par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2016

Documents soumis à approbation :

- PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le CA du 19 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le CA du 19 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le CA du 19 mai 2016

L'assemblée générale extraordinaire de PEFC France du 21 juin 2016 a validé à l'unanimité moins deux abstentions) Les standards français de gestion forestière durable PEFC (tel qu'ils ont été validés par le CA de PEFC France du 19 mai 2016)

E.2. DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE D'APPROBATION

Forum du 9 mai 2016 :

- Compte-rendu du Forum du 9 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 9 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 9 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 9 mai 2016

CA du 19 mai 2016 :

- Compte-rendu du CA du 19 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le CA du 19 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le CA du 19 mai 2016
- PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le CA du 19 mai 2016

AGE du 21 juin 2016 :

- Compte-rendu de l'AGE du 21 juin 2016
- PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par l'AGE du 21 juin 2016
- PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par l'AGE du 21 juin 2016
- PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par l'AGE du 21 juin 2016

CA du 21 juin 2016

- Compte-rendu du CA du 21 juin 2016
- Rapport de développement

F) PUBLICATION ET ENTREE EN VIGUEUR DES STANDARDS

Les standards approuvés ont été publiés sur le site internet de PEFC France le 4 juillet 2016 (soit dans les quatre semaines qui ont suivi l'approbation du document final par l'Assemblée Générale, conformément au point 5.7 de la procédure de révision).

Conformément au point 9 de la procédure de révision, les standards français de gestion forestière durable ainsi révisés entreront en vigueur le jour de de leur reconnaissance par PEFC Council. Les participants au système PEFC disposeront ensuite d'une période de transition d'un an pour mettre en application les nouveaux standards, à compter de la date de leur reconnaissance par PEFC Council.

4) OBTENTION ET PREUVE DU CONSENSUS

Conformément à la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable, et aux principes de fonctionnement du Forum et de son groupe de travail, les décisions ont été prises dans le respect du principe de consensus. Les points de vue de tous les participants ont été étudiés de manière ouverte et transparente.

A cet égard, le secrétaire du Forum, et le secrétariat général ont veillé à bien faire apparaître dans les comptes rendus de Forum, de groupe de travail, de Conseil d'administration et d'assemblée générale, les différentes opinions exprimées par les participants.

Rappel des règles de fonctionnement et de vote du Forum :

Point 4.4.3 de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable :

- « Les décisions du Forum doivent être prises de manière consensuelle »
- « Si l'unanimité ne peut être trouvée sur un sujet (...), alors une proposition sera considérée par PEFC France comme issue d'un consensus lorsque deux chambres sur trois s'accordent à la majorité des 2/3 dans chacune d'elles, la majorité simple étant obtenue dans la troisième chambre. Sont pris en compte les suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Chaque organisation membre du Forum dispose d'une voix. »

Rappel des règles de fonctionnement et vote des instances de PEFC France :

- Article 3 des statuts de PEFC France : « Les règles de fonctionnement de PEFC France ont pour principe la recherche du consensus dans toutes ses instances. »
- Article 6 des statuts de PEFC France : « Le CA prend ses décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante »
- Article 6 des statuts de PEFC France : L'assemblée générale extraordinaire « délibère à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, avec une majorité simple exigée dans chaque collège. ».

A) METHODOLOGIE

A.1 DANS LE GROUPE DE TRAVAIL DU FORUM

Les réunions du groupe de travail du Forum ont été animées par le Président du Forum qui a veillé à ce chacun puisse s'exprimer, et ceci de manière ouverte et transparente.

Sur la majorité des sujets, le groupe de travail s'est accordé à l'unanimité.

Lorsque l'unanimité n'a pu être obtenue, le groupe de travail a utilisé les deux modalités suivantes :

- Vote ;
- Proposition de plusieurs options au Forum à charge pour lui de les arbitrer.

Afin de s'assurer de l'obtention et de la réalité du consensus, à l'issue de chaque réunion un compte-rendu a été envoyé aux membres du groupe de travail. Ceux-ci ont disposé de 15 jours pour faire part de leurs observations sur ce compte-rendu. Une seconde version intégrant les demandes de modifications reçues a ensuite été diffusée aux membres du groupe de travail, laquelle a fait l'objet d'une validation formelle lors de la réunion suivante.

Les documents étudiés et amendés en séance ont également été diffusés à l'issue de chaque réunion avec le compte rendu.

A.2 DANS LE FORUM

Les réunions du Forum ont été animées par le Président du Forum qui a veillé à ce chacun puisse s'exprimer, et ceci de manière ouverte et transparente.

Afin de s'assurer de l'obtention et de la réalité du consensus, à l'issue de chaque réunion un compte-rendu a été envoyé aux membres du groupe de travail. Ceux-ci ont disposé de 15 jours pour faire part de leurs observations sur ce compte-rendu. Une seconde version intégrant les demandes de modifications reçues a ensuite été diffusée aux membres du Forum, laquelle a fait l'objet d'une validation formelle lors de la réunion suivante.

Les documents étudiés et amendés en séance ont également été diffusés à l'issue de chaque réunion avec le compte rendu.

Sur la majorité des sujets, le Forum s'est accordé à l'unanimité. Cette unanimité a été formalisée de deux façons suivantes :

- Absence d'opposition exprimée suite à la demande du Président ;
- Vote formel à main levée ;

Groupe de travail restreint : Dans le cadre de la réunion du 29 février 2016, un débat contradictoire s'est tenu sur le sujet du maintien du seuil de coupes rases, et sur celui de la gestion des menus bois. Devant la difficulté des participants obtenir un consensus sur ces sujets, du fait notamment de l'opposition significative de l'ONG environnementales FNE, un petit groupe de travail a été constitué en marge de la réunion avec pour mission de faire des propositions au Forum sur ces points problématiques. Ce procédé alternatif a permis l'obtention du consensus car les propositions formulées par ce groupe restreint ont été validées à l'unanimité par le Forum (moins une opposition et une abstention).

Enfin, dans le cadre de l'approbation du document du Forum (projet de standard soumis à consultation publique) et du document final (version finale des standards), le Président a opté pour un vote formel à main levée pour formaliser le consensus de façon claire et officielle.

A.3 DANS LES INSTANCES DE PEFC FRANCE

Le Conseil d'administration et l'assemblée générale extraordinaire qui ont été amenées à se prononcer à différentes étapes du processus l'ont fait dans le respect des règles de vote et du principe de recherche de consensus, inscrits dans les statuts de PEFC France.

Recherche du consensus (Article 3 des statuts de PEFC France) :

« Les règles de fonctionnement de PEFC France ont pour principe la recherche du consensus dans toutes ses instances. »

Conseil d'Administration (Article 6 des statuts) :

« Le Conseil d'Administration prend ses décisions à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. »

Assemblée Générale Extraordinaire (Article 5 des statuts) :

« Elle délibère à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, avec une majorité simple exigée dans chaque collège. »

B) PREUVES DU CONSENSUS

B.1. PHASE 1 : LANCEMENT

CA du 2 septembre 2015 : les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- Lancement du processus de révision ;
- Planification de la première réunion de Forum le 28 septembre 2015 ;
- Validation de la liste des organisations invitées à participer au Forum ;
- Validation du Formulaire de participation au Forum ;
- Validation de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable
- Validation du dossier préparatoire ;
- Accompagnement par un expert indépendant (Jaroslav Tymrak) dans les travaux de révision des standards.

Ces décisions ont été notifiées dans le compte-rendu de réunion qui a été validé par le CA de PEFC France du 16 décembre 2015.

Preuves documentaires :

- *Compte-rendu du CA de PEFC France du 2 septembre 2015*
- *Dossier d'information sur le lancement du processus de révision*
- *Liste des organisations invitées au forum validée par le CA du 02.09.2016*
- *Formulaire de participation au forum*
- *Dossier préparatoire contenant les éléments suivants:*
 - *La procédure de révision des standards français de gestion forestière durable ;*
 - *Une note de présentation des éléments de contexte à connaître et à prendre en compte dans le cadre de la révision, ainsi que la liste de thèmes (non exhaustive) pouvant être abordés dans le cadre de la révision ;*
 - *Le calendrier de révision ;*
 - *La composition du Forum ;*
 - *Les standards de gestion forestière durable en vigueur et faisant l'objet du processus de révision ;*
 - *Le document PEFC ST 1003:2010 Gestion forestière durable – Exigences (Traduction française du document international PEFC ST 1003:2010 « Sustainable Forest Management – Requirements » du 26 novembre 2010)*

B.2. PHASE 2 : PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION

Missions purement administratives assurées par le secrétariat général de PEFC France :

- Envoi des courriers d'invitation et du formulaire de participation ;
- Publication du communiqué annonçant le lancement du processus de révision ;
- Enregistrement des inscriptions ;
- Organisation du 1^{er} Forum du 28 septembre 2016.

B.3. PHASE 3 : CONSTRUCTION DES STANDARDS FRANÇAIS DE GESTION FORESTIERE DURABLE

B.3.1. Groupe de travail

Groupe de travail du 26 octobre 2015 :

Dans le cadre de cette réunion, les participants ont passé en revue les standards actuellement en vigueur afin de :

- en vérifier la conformité avec les exigences des métastandards internationaux de PEFC, et le corriger si besoin ;
- Ajouter les points manquants au regard des exigences des métastandards ;
- Corriger / adapter chaque exigence au regard des enjeux identifiés, de l'état des connaissances et du retour d'expérience quant à son application sur le terrain.

Le Groupe de travail a ainsi pu faire des propositions consensuelles qui ont permis aux rédacteurs d'élaborer un premier projet de standards français de gestion forestière durable qui a été présenté lors de la réunion suivante, à l'exception des deux sujets suivants :

- Sur la question des places d'accès et de dépôt : trois options rédactionnelles ont été proposées au Forum pour arbitrage ;
- Sur la question de l'équilibre forêt-gibier, le groupe de travail a fait une proposition tout en s'accordant sur le fait qu'il faudra revenir sur cette problématique car elle nécessite de prendre le temps d'un réel débat de fond.

Les propositions, positionnements et échanges du groupe de travail du Forum du 26 octobre 2015 ont été notifiés dans le compte-rendu de réunion qui a été validé lors de la réunion du groupe de travail du Forum du 16 novembre 2015.

Preuves documentaires:

- *Compte-rendu du groupe de travail du 26 octobre 2015*
- *Tableau révision Processus 1 – mise en conformité annexes 6 et 7 - suite GT du 26.10.2015*
- *Standard unique de gestion forestière durable V1 - support de réunion pour le GT du 16 novembre 2015*

Groupe de travail du 16 novembre 2015 :

Dans le cadre de cette réunion, les participants ont passé en revue le projet de standard tel qu'issu de la réunion précédente du 26 octobre 2015. Cela a occasionné des débats sur certains points (notamment : l'équilibre forêt-gibier, les menus bois, les taillis à courte révolution et les taillis à très courte révolution) et abouti à certain nombre de propositions consensuelles de modifications rédactionnelles. Une seconde version du projet de standard a ainsi été obtenue.

Sur les points suivants le consensus a été obtenu par un vote des participants :

- La proposition d'intégrer une référence à la rétribution du propriétaire forestier en préambule du standard est portée au vote : A la majorité (9 voix contre 7) le groupe de travail a décidé de ne pas retenir cette proposition.
- Sur la place de l'actuel guide PEFC pour les plantations dans le futur standard : le groupe de travail a décidé à l'unanimité (moins une voix et une abstention) d'intégrer les recommandations relatives aux plantations, en tant qu'exigences, dans le corps de texte du projet de standard (et non plus en tant qu'annexe).

Les propositions, positionnements et échanges du groupe de travail du Forum 16 novembre 2015 ont été notifiés dans le compte-rendu de réunion (auquel a été jointe la version modifiée du projet de standard telle qu'issue de cette réunion) qui a été validé lors de la réunion du groupe de travail du Forum du 25 janvier 2016.

Preuves documentaires:

- *Compte-rendu du groupe de travail du 16 novembre 2015*
- *Standard unique de gestion forestière durable V2 - suite GT du 16.11.2015*

Groupe de travail du 25 janvier 2016 :

Dans le cadre de cette réunion, les participants ont à la demande du Forum du 14 décembre 2015:

- Examiné les différentes contributions écrites reçues de la part de certains membres du Forum ;
- Analysé du bilan des écarts constatés dans le cadre des contrôles propriétaires et exploitants depuis 2012 afin d'identifier des point d'amélioration à prendre en compte dans le projet de standard;
- Examiné et amendé (au regard des deux points ci-dessus) la troisième version du projet de standard (telle qu'issue du Forum du 14 décembre 2015).

Cette troisième réunion a permis d'aboutir à une quatrième version consensuelle du projet de standard qui a été examinée par le Forum du 29 février 2016.

Les propositions, positionnements et échanges du groupe de travail du Forum du 25 janvier 2016 ont été notifiés dans le compte-rendu de réunion (auquel a été jointe la version modifiée du projet de standard telle qu'issue de cette réunion) qui a été validé lors de la réunion de Forum du 29 février 2016.

Preuves documentaires:

- *Compte-rendu du groupe de travail du 25 janvier 2016*
- *PEFC_FR ST 1003 : 2016 – Règles de la gestion forestière V4 - suite GT 25.01.2016*

B.3.2. Forum

Forum du 28 septembre 2015 :

Dans le cadre de cette première réunion, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- Election du Président du Forum et son Secrétaire ;
- Validation de la liste des thèmes de travail du forum ;
- Organisation du groupe de travail du forum et validation de sa composition.

Les décisions et débats du Forum du 28 septembre 2015 ont été notifiés dans le compte-rendu de réunion qui a été validé lors de la réunion de Forum du 14 décembre 2015.

Preuve documentaire: *Compte-rendu du Forum du 28 septembre 2015*

Forum du 14 décembre 2015 :

Dans le cadre de cette deuxième réunion, Le Forum a :

- Validé à l'unanimité (moins une voix) le projet de standard avec les modifications rédactionnelles décidées en séance ;
- Convenu sans opposition des thèmes de réflexion du groupe de travail du 25 janvier 2016, et des travaux préparatoires à mener en vue de cette réunion.

Les décisions et débats du Forum du 14 décembre 2015 ont été notifiés dans le compte-rendu de réunion (auquel a été jointe la version modifiée du projet de standard telle qu'issue de cette réunion) qui a été validé lors de la réunion de Forum du 29 février 2016.

Preuves documentaires:

- *Compte-rendu du Forum du 14 décembre 2015*
- *PEFC/FR ST 1003 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - V3 suite Forum du 14.12.2016*

Forum du 29 février 2016 :

La troisième réunion du 29 février 2016 a eu pour objet d'examiner, compléter, corriger et valider le projet de standards français de gestion forestière durable PEFC proposé par le groupe de travail du Forum du 25 janvier 2016 avant sa soumission à la consultation publique. Devant la difficulté du Forum à obtenir un consensus sur le sujet des coupes rases et sur celui de la gestion des menus bois, du fait notamment de l'opposition significative de l'ONG environnementales FNE, un petit groupe de travail a été constitué en marge de la réunion avec pour mission de faire des propositions consensuelles au Forum sur ces points problématiques.

Les propositions formulées par ce groupe restreint ont été validées à l'unanimité par le Forum (moins une opposition et une abstention).

Le projet de standard devant être soumis à consultation publique a ensuite été validé à l'unanimité des suffrages exprimés par le Forum :

- Le projet de standard pour la Guyane française (incluant la charte d'exploitation à faible impact) a été validé à **l'unanimité** (aucune abstention ni aucune opposition)
- Le projet de standard pour la France métropolitaine (incluant le cahier des charges pour l'exploitation du liège) a été validé à l'unanimité des suffrages exprimés (quatre absents : deux dans la chambre 1, une dans la chambre 2 et 1 dans la chambre 3).

Les décisions et débats du Forum du 29 février 2016 ont été notifiés dans le compte-rendu de réunion (auquel a été jointe la version modifiée du projet de standard telle qu'issue de cette réunion) qui a été validé lors de la réunion de Forum du 9 mai 2016.

Preuves documentaires:

- *Compte-rendu du Forum du 29 février 2016*
- *Document du Forum (projet de standard soumis à consultation publique) :*
 - *PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 29 février 2016*
 - *PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorti de la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 29 février 2016*
 - *PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 29 février 2016*

B.4 PHASE 4 : CONSULTATION PUBLIQUE

A l'issue de la période de consultation publique, le secrétariat général de PEFC France a réalisé une compilation de toutes les contributions reçues et l'a diffusée au Forum à titre de document préparatoire pour sa réunion du 9 mai 2016. Dans le cadre de cette réunion, le Forum a passé en revue de manière détaillée chaque proposition et chaque commentaire reçu(e).

Sur le plan méthodologique, il s'est unanimement accordé pour ne pas rediscuter les points qui avaient été débattus et tranchés dans le cadre des précédentes réunions, pour ne s'attacher qu'aux arguments nouveaux et propositions nouvelles.

A l'issue de l'examen des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique, un certain nombre de modifications rédactionnelles de forme et de fond ont été apportées au projet de standard, et ce de manière consensuelle et sans opposition significative.

Les résultats de l'examen et de la prise en compte de la consultation publique par le Forum ont été consignés directement dans le document de compilation des contributions reçues qui a été joint au compte-rendu de réunion qui a été validé par vote postal le 8 juin 2016.

Preuves documentaires :

- *Compte-rendu du Forum du 9 mai 2016 ;*
- *Résultats de la consultation publique suite Forum 09.05.2016 (document dans lequel est consignée pour chaque point la manière dont le Forum a pris en compte les résultats de la consultation publique).*

B.5 PHASE 5 : APPROBATION

B.5.1. Forum du 9 mai 2016

Ce Forum avait pour objet de valider les standards devant être soumis à la validation du conseil d'administration et de l'assemblée générale extraordinaire de PEFC France.

Le Forum s'est accordé pour procéder à un vote global sur l'ensemble des standards et non à un vote document par document. Les standards ont été approuvés à l'unanimité moins l'abstention de FNE et le vote contre de la FNEDT.

- La chambre des propriétaires et gestionnaires forestiers, sur 18 suffrages exprimés :
 - 18 oui
 - 0 non
- La chambre des entreprises de la transformation du bois et des travailleurs forestiers, sur 6 suffrages exprimés :
 - 5 oui
 - 1 non
- La chambre des environnementalistes, des scientifiques et des utilisateurs de la forêt, sur 3 suffrages exprimés, et une abstention :
 - 3 oui
 - 0 non

La majorité absolue des suffrages exprimés est qualifiée dans les trois chambres. Le consensus a donc été obtenu.

Les décisions et débats du Forum du 9 mai 2016 ont été notifiés dans le compte-rendu de réunion (auquel a été joint le document final validé lors de cette réunion) qui a été validé par vote postal le 8 juin 2016.

B.5.2. CA du 19 mai 2016

Le CA du 19 mai 2016 a approuvé l'unanimité des administrateurs présents ou représentés le projet de standard français de gestion forestière durable.

Sur 13 suffrages exprimés :

- 13 oui
- 0 non
- Aucune abstention

Conformément aux règles de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable, et aux règles de vote du CA définies dans les statuts de PEFC France, le consensus a donc été obtenu.

B.5.3. AGE du 21 juin 2016

L'assemblée générale extraordinaire de PEFC France du 21 juin 2016 a approuvé à l'unanimité, les standards français de gestion forestière durable validée par le CA du 9 mai 2016.

Sur 18 suffrages exprimés :

- 17 oui
- 0 non
- 2 abstentions

Conformément aux règles de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable, et aux règles de vote de l'AG définies dans les statuts de PEFC France, le consensus a donc été obtenu.

B.5.4. CA du 21 juin 2016

Le CA du 21 juin a approuvé à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés le présent rapport de développement.

Sur 15 suffrages exprimés :

- 15 oui
- 0 non
- 0 abstention

Conformément aux règles de la procédure de révision des standards français de gestion forestière durable, et aux règles de vote du CA définies dans les statuts de PEFC France, le consensus a donc été obtenu.

5) PLAINTES ET RECOURS

Le processus de révision des standards français de gestion forestière durable PEFC décrit ci-dessus n'a fait l'objet d'aucune plainte.

6) TRANSPARENCE ET PUBLICITE

La transparence de la procédure et la publicité des documents ont été garanties dans le processus de révision des standards français de certification forestière de la manière décrite ci-dessous.

Ont été rendus publics dans le cadre de la révision :

- La procédure de révision des standards de gestion forestière durable;
- La date de lancement du processus de révision ;
- Les comptes rendus des réunions du Forum ;
- Les différentes versions du projet de standard français de gestion forestière durable PEFC
- Le lancement de la consultation publique ;
- La version du standard soumis à consultation publique (document du Forum) ;
- Le formulaire de consultation publique ;
- La compilation des contributions reçues dans le cadre de consultation publique comportant la manière dont le Forum les a prises en compte ;
- La version des standards modifiés et validés par le Forum à l'issue de la consultation publique (document final) ;
- La version définitive du standard révisé adopté par l'assemblée générale extraordinaire de PEFC France.

La publicité de ces documents a été faite de la manière suivante :

- Diffusion par e-mail auprès des membres du Forum et des administrateurs de PEFC France
- Et/ou Publication sur le site Internet de PEFC France : www.pefc-france.org;
- Et/ou diffusion dans la presse ;
- Et/ou mise à disposition sur simple demande auprès du Secrétariat Général de PEFC France.

7) ESSAI PILOTE

Aucun essai pilote n'a été planifié ni mis en oeuvre car les métastandards internationaux (PEFC ST 1001:2010 / 5.7 / Note) précisent que « L'essai pilote n'est pas nécessaire en cas de révision de standards dont l'expérience de l'utilisation peut se substituer à des essais pilotes. »

8) RESUME DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DES STANDARDS

RESUME DU PROCESSUS DE REDACTION DES STANDARDS		
Objet	Action associée	Documents produits
Septembre 2016 : Lancement / préparation	<p>CA du 2 septembre 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation du dossier préparatoire - Validation de la liste des organisations invitées au Forum - Validation du formulaire de participation <p>Secrétariat général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce publique sur le site internet de PEFC France du lancement du processus de révision - Elaboration et diffusion du Communiqué de presse annonçant le du lancement du processus de révision - Envoi des invitations et enregistrement des inscriptions - organisation opérationnelle du 1^{er} Forum 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu du CA de PEFC France du 2 septembre 2015 - Liste des organisations invitées au forum - Dossier d'information sur le lancement du processus de révision - Formulaire de participation au forum - Dossier préparatoire - Courrier d'invitation au Forum du 04.09.2015 - Annonce publique du lancement des travaux de révision sur le site internet de PEFC France - Communiqué de presse d'annonce publique du lancement des travaux de révision - Confirmation de participation au Forum du 28.09.2015 - Convocation au premier Forum du 28.09.2015
Septembre 2015 – février 2016 : Construction	<p>Réunions des groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 octobre 2015 - 16 novembre 2015 - 25 janvier 2015 <p>Objet : Faire des propositions au Forum.</p> <p>Forum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28 septembre 2015 - 14 décembre 2015 - 29 février 2015 <p>Objet : Elaboration du projet de standard pour la période 2017-2022</p>	<p>Dans l'ordre chronologique de leur établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu du Forum du 28 septembre 2015 - Compte-rendu du groupe de travail du 26 octobre 2015 - Tableau révision Processus 1 – mise en conformité annexes 6 et 7 - suite GT du 26.10.2015 - Standard unique de gestion forestière durable V1 - support de réunion pour le GT du 16 novembre 2015 - Compte-rendu du groupe de travail du 16 novembre 2015 - Standard unique de gestion forestière durable V2 - suite GT du 16.11.2015 - Compte-rendu du Forum du 14 décembre 2015 - PEFC/FR ST 1003 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - V3 suite Forum du 14.12.2016 - Compte-rendu du groupe de travail du 25 janvier 2016 - PEFC_FR ST 1003 : 2016 – Règles de la gestion forestière V4 - suite GT 25.01.2016 - Compte-rendu du Forum du 29 février 2016 - Document du Forum (projet de standard soumis à consultation publique) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 29 février 2016 ➤ PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorti de la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 29 février 2016 ➤ PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 29 février 2016
Consultation publique de 60 jours 2 mars 2016 au 1^{er} mai 2016	<p>2 mars 2016 : Lancement de la consultation publique</p> <p>3 mai 2016: Diffusion de la compilation des contributions reçues au Forum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce du lancement de la consultation publique sur le site internet de PEFC France - Communiqué de presse d'annonce du lancement de la consultation publique - Lettre d'information sur le lancement de la consultation publique

Rapport de développement - révision standards pour la période 2017-2022

	<p>9 mai 2016 : Examen par le Forum des résultats de la consultation publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mail d'information aux EAC et aux membres sur le lancement de la consultation publique - Formulaire de consultation publique - Résultats de la consultation publique (compilation des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique); - Compte-rendu du Forum du 9 mai 2016 - Résultats de la consultation publique suite Forum 09.05.2016 (document dans lequel est consignée pour chaque point la manière dont le Forum a pris en compte les résultats de la consultation publique).
<p>Approbation Mai 2016 – juin 2016</p>	<p>Forum du 9 mai 2016 : Approbation du document final : projets de standards soumis à la validation du CA et de l'AGE de PEFC France</p> <p>CA du 19 mai 2016 : Approbation du document final : projets de standards soumis à l'approbation de l'AGE de PEFC France</p> <p>AG du 21 Juin 2016 : Approbation du document final validé par le CA du 19 mai 2016</p> <p>CA 21 juin 2016 : Approbation du rapport de développement</p>	<p><u>Forum du 9 mai 2016</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu du Forum du 9 mai 2016 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 9 mai 2016 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 9 mai 2016 - PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 9 mai 2016 <p><u>CA du 19 mai 2016</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu du CA du 19 mai 2016 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le CA du 19 mai 2016 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le CA du 19 mai 2016 - PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le CA du 19 mai 2016 <p><u>AGE du 21 juin 2016</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de l'AGE du 21 juin 2016 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par l'AGE du 21 juin 2016 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par l'AGE du 21 juin 2016 - PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par l'AGE du 21 juin 2016 <p><u>CA du 21 juin 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu du CA du 21 juin 2016 - Rapport de développement

9) CALENDRIER DE REVISION

	2015				2016						
	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mar	avr	mai	juin	juillet
LANCEMENT Présentation du Projet Approbation du Dossier Préparatoire											
PREPARATION Invitation des parties intéressées au Forum Mise en Place du Forum											
CONSTRUCTION Réflexions - Echanges de points de vue Obtention du consensus sur les projets de standards devant être soumis à consultation publique											
CONSULTATION PUBLIQUE Annonce de l'ouverture de la consultation publique Diffusion du projet soumis à consultation Elaboration et diffusion du Formulaire de Consultation Publique											
APPROBATION Rapport de développement Validation du Document final par le Forum Approbation du Document final par le CA Approbation des standards par l'AGE Approbation du rapport de développement											

10) CALENDRIER DES REUNIONS

INSTANCE	DATE	NB ORGANISMES PRESENTS ou REPRESENTES / NB ORGANISMES MEMBRES (hors observateurs)	OBJET	DOCUMENTS ASSOCIES OU PRODUITS
CA	02/09/2016	9/ 15	Validation du dossier préparatoire Validation de la liste des organisations invitées au Forum Validation du formulaire de participation	Compte-rendu du CA du 02/09/2016 Dossier préparatoire Liste des organismes invités au Forum Formulaire de participation
FORUM	28/09/2015	31 / 37	Election du Président et du secrétaire Mise en place du groupe de travail Définition de la liste des thèmes à étudier Calendrier des réunions	Compte-rendu du Forum du 28/09/2016
GROUPE DE TRAVAIL DU FORUM	26/10/2015	24/27	Mise en conformité avec les exigences de PEFC Council Adaptation des exigences dans une perspective d'amélioration continue	Compte-rendu du GT du 26/10/2015 Tableau de mise en conformité des standards en vigueur avec les exigences internationales 1er projet de standard rédigé par le secrétariat général à l'issue de la réunion : standard unique de gestion forestière durable – suite GT 26.10.2016 – V1
GROUPE DE TRAVAIL DU FORUM	16/11/2015	21/27	Examen et amendement du premier projet de standard issu du GT du 26/10/2016	Compte-rendu du GT du 26/10/2015 Standard unique de gestion forestière durable – suite GT 16/11/2015 – V2
FORUM	14/12/2015	32/37	Examen et amendement du deuxième projet de standard issu du GT du 16/11/2016	Compte-rendu du Forum du 14/12/2016 PEFC ST /FR 1003: 2016 – Règles de la gestion forestière durable V3 suite Forum du 14.12.2015
GROUPE DE TRAVAIL DU FORUM	25/01/2016	21/27	Examen et amendement du projet de standard issu du Forum du 14/12/2015 (V3) Réflexion sur des sujets clés	Compte-rendu du GT du 25/01/2016 PEFC ST /FR 1003: 2016 – Règles de la gestion forestière durable V4 suite GT 25.01.2016

Rapport de développement - révision standards pour la période 2017-2022

FORUM	29/02/2016	28/37	Examen et amendement du projet de standard issu du Forum du groupe de travail du 25/01/2016 avant soumission à consultation publique	Compte-rendu du Forum du 29/02/2016 Document du Forum
FORUM	09/05/2016	28/37	Examen et prise en compte des résultats de la consultation publique	Compte-rendu du Forum du 09/05/2016 Document final
CA PEFC FRANCE	19/05/2016	13/15	Validation du document final	Compte-rendu du CA du 19 mai 2016 PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le CA du 19 mai 2016 PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le CA du 19 mai 2016 PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le CA du 19 mai 2016
AGE PEFC FRANCE	21/06/2015	18/18	Validation du standard de gestion forestière durable avant envoi à PEFC pour expertise et reconnaissance	Compte-rendu de l'AGE du 21/06 2016 PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par AGE 21.06.2016 PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par AGE 21.06.2016 PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par AGE 21.06.2016
CA PEFC FRANCE	21/06/2016	15/15	Approbation du rapport de développement	Rapport de développement validé par CA du 21/06/2016

11) CAS PARTICULIER DE L'ELABORATION DES STANDARDS GUYANAIS

La forêt guyanaise est une forêt tropicale humide qui diffère totalement de la forêt tempérée de France métropolitaine et des autres forêts françaises d'Outre-Mer. C'est pourquoi des standards de gestion forestière durable ont été élaborés spécifiquement pour la Guyane française.

A) ELABORATION INITIALE DES STANDARDS DE GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC POUR LA GUYANE FRANCAISE

Une procédure spécifique pour l'élaboration des standards guyanais a été approuvée par le Bureau de PEFC France le 25 septembre 2008. S'en est suivi un long travail impliquant toutes les parties prenantes sur la base des documents suivants :

- les Principes, Critères et Indicateurs qui ont fait l'objet d'un travail entre 2003 et 2005 par Silvoblab ;
- les deux directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales et pour la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production.

A la suite d'une consultation publique de 2 mois, les standards de gestion forestière durable PEFC pour la Guyane française assortis de la Charte d'exploitation forestière à faible impact ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de PEFC France du 27 avril 2011 pour une durée de 5 ans.

B) REVISION DES STANDARDS DE GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC POUR LA GUYANE FRANCAISE

Pendant la période 2011-2017 le standard guyanais n'a pas fait l'objet de demande de modifications. L'avènement prochain de la récolte de bois a nécessité de modifier un peu la charte d'exploitation à faible impact énergie afin de permettre de valoriser les déchets issus de l'exploitation du bois d'œuvre. PEFC Guyane a conduit une première consultation d'un mois auprès de l'ensemble des entreprises travaillant dans les forêts certifiées PEFC en Guyane. Cette consultation a été lancée le 11 décembre 2015 ; elle a fait suite à une première phase d'échanges informels avec les exploitants forestiers.

Les parties prenantes ont examiné les résultats de la consultation publique et ont apporté des modifications à la charte d'exploitation à faible impact, principalement sur les sujets suivants :

- Introduction de l'itinéraire technique bois d'œuvre/bois énergie ;
- Modification des tonnages et des tailles des engins d'exploitation forestière;
- Câblage au câble synthétique;
- Ajout de nouvelles règles de sylviculture ;
- Limitation de la profondeur d'orniérage.

Le projet de charte a été ensuite soumis au conseil d'administration de l'Interprobois Guyane le 19 janvier 2016 afin de présenter à l'ensemble des acteurs de la filière bois l'évolution du standard PEFC pour la Guyane. S'en est suivie une deuxième consultation afin de recueillir les avis de PEFC Guyane.

Le CA de PEFC Guyane du 22 février 2016 a validé les standards de gestion forestière durable PEFC pour la Guyane française et les a transmis à PEFC France le 24 février 2016 afin qu'ils soient soumis à la phase de consultation publique de deux mois sur l'ensemble des standards français de gestion forestière durable (voir point 3)D) du présent rapport).

Les standards guyanais de gestion forestière et la Charte d'exploitation forestière à faible impact ont été validés par le Conseil d'administration de PEFC France du 9 mai 2016 et approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de PEFC France du 21 juin 2016.

12) DOCUMENTATION DISPONIBLE

A) DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION

- Compte-rendu du CA de PEFC France du 2 septembre 2015
- Liste des organisations invitées au forum validée par le CA du 02.09.2016 Dossier d'information sur le lancement du processus de révision
- Formulaire de participation au forum
- Dossier préparatoire contenant les éléments suivants:
 - La procédure de révision des standards français de gestion forestière durable ;
 - Une note de présentation des éléments de contexte à connaître et à prendre en compte dans le cadre de la révision, ainsi que la liste de thèmes (non exhaustive) pouvant être abordés dans le cadre de la révision ;
 - Le calendrier de révision ;
 - La composition du Forum ;
 - Les standards de gestion forestière durable en vigueur et faisant l'objet du processus de révision ;
 - Le document PEFC ST 1003:2010 Gestion forestière durable – Exigences (Traduction française du document international PEFC ST 1003:2010 « Sustainable Forest Management – Requirements » du 26 novembre 2010)

B) DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE PREPARATION DU PROCESSUS DE REVISION

- Courrier d'invitation au Forum chargé de la révision des standards français de gestion forestière durable du 04.09.2015 ;
- Formulaire de participation au forum ;
- Annonce publique du lancement des travaux de révision sur le site internet de PEFC France
- Communiqué de presse d'annonce publique du lancement des travaux de révision
- Confirmation de participation au Forum du 28.09.2015
- Convocation au premier Forum du 28.09.2015
- Dossier d'information sur le lancement du processus de révision

C) DOCUMENTS PRODUITS DANS LA PHASE DE CONSTRUCTION DU PROCESSUS DE REVISION

- Forum du 28 septembre 2015 :
 - Compte-rendu du Forum du 28 septembre 2015
- Groupe de travail du 26 octobre 2015 :
 - Compte-rendu du groupe de travail du 26 octobre 2015
 - Tableau révision Processus 1 – mise en conformité annexes 6 et 7 - suite GT du 26.10.2015
 - Standard unique de gestion forestière durable V1 - support de réunion pour le GT du 16 novembre 2015
- Groupe de travail du 16 novembre 2015 :
 - Compte-rendu du groupe de travail du 16 novembre 2015
 - Standard unique de gestion forestière durable V2 - suite GT du 16.11.2015
- Forum du 14 décembre 2015 :
 - Compte-rendu du Forum du 14 décembre 2015
 - PEFC/FR ST 1003 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - V3 suite Forum du 14.12.2016

- Groupe de travail du 25 janvier 2016 :
 - Compte-rendu du groupe de travail du 25 janvier 2016
 - PEFC_FR ST 1003 : 2016 – Règles de la gestion forestière V4 - suite GT 25.01.2016

- Forum du 29 février 2016 :
 - Compte-rendu du Forum du 29 février 2016
 - Document du Forum (projet de standard soumis à consultation publique) :
 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 29 février 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorti de la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 29 février 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 29 février 2016

D) DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE DE CONSULTATION

- Annonce du lancement de la consultation publique sur le site internet de PEFC France;
- Communiqué de presse d'annonce du lancement de la consultation publique;
- Lettre d'information sur le lancement de la consultation publique;
- Mail d'information aux EAC et aux membres sur le lancement de la consultation publique
- Formulaire de consultation publique;
- Résultats de la consultation publique (compilation des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique);
- Compte-rendu du Forum du 9 mai 2016 ;
- Résultats de la consultation publique suite Forum 09.05.2016 (document dans lequel est consignée pour chaque point la manière dont le Forum a pris en compte les résultats de la consultation publique).

E) DOCUMENTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA PHASE D'APPROBATION

- Forum du 9 mai 2016 :
 - Compte-rendu du Forum du 9 mai 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le Forum du 9 mai 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le Forum du 9 mai 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le Forum du 9 mai 2016

- CA du 19 mai 2016 :
 - Compte-rendu du CA du 19 mai 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par le CA du 19 mai 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par le CA du 19 mai 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par le CA du 19 mai 2016

- AGE du 21 juin 2016 :
 - Compte-rendu de l'AGE du 21 juin 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -1 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la France métropolitaine validé par l'AGE du 21 juin 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -2 : 2016 Règles de gestion forestière durable - Exigences pour la forêt de Guyane Française, assorties la Charte de l'exploitation forestière à faible impact en Guyane validé par l'AGE du 21 juin 2016
 - PEFC/FR ST 1003 -3 : 2016 Règles de la gestion forestière durable - Exigences pour la récolte du liège validé par l'AGE du 21 juin 2016
- CA du 21 juin 2016
 - Compte-rendu du CA du 21 juin 2016
 - Rapport de développement

13) ANNEXES

A) ANNEXE 1 : LISTE DES 80 ORGANISATIONS INVITEES AU FORUM

ADEME - AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
ADF - ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
ANATEF - ASSOCIATION NATIONALE DES TECHNICIENS FORESTIERS
APCA - ASSOCIATION PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
AMF - ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ARF - ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE
CAPEB - CONFEDERATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT
CFDT - CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
CFE CGC - CONFEDERATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CONFEDERATION GENERALE DES CADRES
CFTC - CONFEDERATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS
CGPME - CONFEDERATION GENERALE DU PATRONAT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
CGT - CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
CLCV - ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS ET USAGERS
CNDB - CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS
CNIEFEB - COMPAGNIE NATIONALE DES INGENIEURS ET EXPERTS FORESTIERS ET DES EXPERTS BOIS
CNPFF - CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE
COMITE 21
COMITE FRANCAIS DE L'UICN
CONSEIL NATIONAL DU PEUPLIER
CONSERVATOIRE DU LITTORAL
COPACEL - UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES DES CARTONS, PAPIERS ET CELLULOSE
FNEDT - FEDERATION NATIONALE ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
FAMILLES DE FRANCE
FAMILLES RURALES
FBF - FRANCE BOIS FORET
FBIE- FRANCE BOIS INDUSTRIE ENTREPRISES
FBR - FRANCE BOIS REGIONS
FCBA - INSTITUT TECHNOLOGIQUE FORET CELLULOSE BOIS-CONSTRUCTION AMEUBLEMENT
FEDERATION DES CONSERVATOIRES NATIONAUX D'ESPACES NATURELS
FEDERATION NATIONALE DES PARCS REGIONAUX NATURELS
FNSAF - FEDERATION NATIONALE DES SOCIETES DES AMIS DES FORETS
FFRP - FEDERATION FRANCAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE
FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS
FFB - FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
FIBA - FEDERATION DES INDUSTRIES DU BOIS D'AQUITAINE
FNB - FEDERATION NATIONALE DU BOIS
FNCOFOR - FEDERATION NATIONALES DES COMMUNES FORESTIERES
FNE - FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
FO - FORCE OUVRIERE
FPF - FORESTIERS PRIVES DE FRANCE
GIP ECOFOR – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ECOSYSTEMES FORESTIERS
GREENPEACE
INRA - INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
IRSTEA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE

LCB – LE COMMERCE DU BOIS
LES AMIS DE LA TERRE
MEDEF - MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
ONF – OFFICE NATIONAL DES FORETS
PEFC ALSACE
PEFC AQUITAINE
PEFC AUVERGNE
PEFC BOURGOGNE
PEFC CHAMPAGNE-ARDENNE
PEFC CORSE
PEFC FRANCHE-COMTE
PEFC GUYANE
PEFC LIMOUSIN
PEFC LORRAINE
PEFC NORD-PICARDIE
PEFC OUEST
PEFC PACA
PEFC RHÔNE-ALPES
PEFC SUD
PRO SILVA
RESEAU DES GRANDS SITES DE France
RESERVES NATURELLES DE FRANCE
SFCDC - SOCIETE FORESTIERE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
SNPF - SYNDICAT NATIONAL DES PEPINIERISTES FORESTIERS
SIEL- SYNDICAT DES EMBALLAGES LEGERS EN BOIS
SYSSO - SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD OUEST
UCFF - UNION DE LA COOPERATION FORESTIERE FRANÇAISE
UNAF - UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE
UNIFA - UNION NATIONALE DES INDUSTRIES FRANÇAISES DE L'AMEUBLEMENT
UNIIC - UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE L'IMPRESSION ET DE LA COMMUNICATION
UIB - UNION DES INDUSTRIES DU BOIS
UFC - UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS
WWF - WORLD WILD FUND FOR NATURE

B) ANNEXE 2 : COMPOSITION DU FORUM

CHAMBRE d'APPARTENANCE	STATUT	ORGANISME	NOM	SUPPLEANT
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	AUTRE ORGANISATION	CHAMBRE DU PEUPLIER	Bernard MOURLAN	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	AUTRE ORGANISATION	CNP - CONSEIL NATIONAL DU PEUPLIER	Gabriel CHAZALLON	
			Patrice TILLET	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	CNPF	Xavier MARTIN	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	GROUPE COOPERATION FORESTIERE	Pierre DUCRAY	
			Yves RAMBAUD	
			Stéphane VIEBAN	
			Isabelle CORPRON	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	FNCOFOR	Pierre GRANDADAM	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	FORESTIERS PRIVES DE France	Luc BOUVAREL	
			Marc-Antoine de Sèze	
			Benoit de Rodellec	
			Olivier BERTRAND	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	ONF	Michel HERMELINE	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC ALSACE	Pierre GRANDADAM	Claire JUNKER

Rapport de développement - révision standards pour la période 2017-2022

Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC AUVERGNE	Marie-Laure BELLEMIN-BESSE	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC BOURGOGNE	Patrice de FROMONT	
			Marie-Cécile de CONNINCK	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC CORSE	Daniel LUCCIONI	Emilie BERNARDI
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC CHAMPAGNE ARDENNE	Dominique BARTHEMY	Hélène FEUILLY
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC FRANCHE COMTE	Gilbert MAGNIN	
			Stéphane LEFEVRE	
			Michel KUHN	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC LIMOUSIN	Christine de NEUVILLE	Fernanda FERNANDES
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC LORRAINE	François GODINOT	Gérard FALCONNET Jérôme MARTINEZ
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC NORD-PICARDIE	Denis HARLE D'OPHOVE	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC OUEST	Emmanuel RIPOUT	
			François HUREL	
			Olivier BILLEAU	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	EACR	PEFC RHONE ALPES	Marie-Laure BELLEMIN-BESSE	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	AUTRE ORGANISATION	PRO SILVA FRANCE	Yvon PASCAL	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	S.F.C.D.C.	Ceydric SEDILOT-GASMI	

Rapport de développement - révision standards pour la période 2017-2022

Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	AUTRE ORGANISATION	SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD OUEST	Christian PINAUDEAU	
Chambre 1 - propriétaires et gestionnaires forestiers	AUTRE ORGANISATION	SNPF	Vincent Naudet	
TOTAL CHAMBRE 1	21			
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	COPACEL	François GUIRAUD	Paul-Antoine LACOUR
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	FBR	Sacha JUNG	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	AUTRE ORGANISATION	FCBA	Philippe MONCHAUX	
			Alain BAILLY	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	AUTRE ORGANISATION	FIBA	Stéphane LATOUR	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	FNB	Caroline BERWICK	René STAQUET
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	FNEDT - ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES	T.E. HELOU	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	LE COMMERCE DU BOIS	Eric Boilley	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	EACR	PEFC AQUITAINE	Jean-Michel BOULAY	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	EACR	PEFC PACA	Christian SALVIGNOL	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	EACR	PEFC SUD	Paul MAURIN	
Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	AUTRE ORGANISATION	SIEL	Bernard BROSSET	

Rapport de développement - révision standards pour la période 2017-2022

Chambre 2 - entreprises de transformation du bois et travailleurs forestiers	MEMBRE DE PEFC FRANCE	UIB / UFC	Sabine BOURY	
TOTAL CHAMBRE 2	12			
Chambre 3 - environnementalistes, scientifiques et des utilisateurs de la forêt	MEMBRE DE PEFC FRANCE	ADF	Rémi RODRIGUEZ	
Chambre 3 - environnementalistes, scientifiques et des utilisateurs de la forêt	MEMBRE DE PEFC FRANCE	APCA	Arnould de LESSEUX	
Chambre 3 - environnementalistes, scientifiques et des utilisateurs de la forêt	AUTRE ORGANISATION	CFE-CGC	Gilles VAN PETEGHEM	
Chambre 3 - environnementalistes, scientifiques et des utilisateurs de la forêt	MEMBRE DE PEFC FRANCE	FNE	Hervé LE BOULER	
Chambre 3 - environnementalistes, scientifiques et des utilisateurs de la forêt	MEMBRE DE PEFC FRANCE	FNSAF	Jean SAINT LOUBERT BIE	
TOTAL CHAMBRE 3	5			

C) ANNEXE 3 : COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL DU FORUM

ORGANISME	REPRESENTANT 1	REPRESENTANT 2
APCA	Arnould de Lesseux	
CFE CGC	Gilles Van Peteghem	
CHAMBRE DU PEUPLIER	Bernard Mourlan	
CONSEIL NATIONAL DU PEUPLIER	Patrice Tillet	Gabriel Chazallon
CNPF	Xavier Martin	
FCBA	Daniel Michaud	
FIBA	Stéphane Latour	
FNEDT	T.E. Hérou	
FORESTIERS PRIVES DE France	Marc-Antoine de Sèze	Luc Bouvarel
GCF	Isabelle Corpron	
TJ CONSULTING	Jaroslav TYMRACK	
ONF	Michel Hermeline	
PEFC ALSACE	Claire Junker	
PEFC AQUITAINE	Guillaume Grigaut	
PEFC AUVERGNE	Marie-Laure BELLEMIN BESSE	
PEFC BOURGOGNE	Marie-Cécile de Conninck	
PEFC CHAMPAGNE ARDENNE	Hélène Feuilly	
PEFC CORSE	Daniel Luccioni	Emilie BERNARDI
PEFC France	Stéphane Marchesi	Sandra Zakine Geoffroy Dhier
PEFC LORRAINE	François GODINOT	Gérard FALCONNET Jérôme MARTINEZ
PEFC NORD PICARDIE	Denis Harlé d'Ophove	Marie-Astrid d'Hautefeuille Xavier de Massary
PEFC OUEST	Olivier BILLEAU	Emmanuel RIPOUT
PEFC RHONE ALPES	Marie-Laure BELLEMIN BESSE	
PRO SILVA	Pascal YVON	
SFCDC	Ceydric Sédilot-Gasmi	
SIEL	Bernard Brosset	
SYSSO	Christian Pinaudeau	Eric Dumontet